






Informations de base	
<p>2005/0041(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision</p>	Procédure terminée
<p>Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013</p> <p>Abrogation 2011/0436(APP) Modification 2008/0029(COD)</p> <p>Subject</p> <p>1 Citoyenneté européenne</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	TAKKULA Hannu (ALDE)	20/09/2006
	Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation		
	CULT Culture et éducation	TAKKULA Hannu (ALDE)	24/05/2005
	Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	GILL Neena (PSE)	09/06/2005
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	CATANIA Giusto (GUE /NGL)	06/06/2005
	AFCO Affaires constitutionnelles	ESTEVEES Maria da Assunção (PPE-DE)	14/09/2005
	Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2751	2006-09-25
Transports, télécommunications et énergie		2772	2006-12-11

	Education, jeunesse, culture et sport	2729	2006-05-18
	Education, jeunesse, culture et sport	2661	2005-05-23
	Education, jeunesse, culture et sport	2689	2005-11-14
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture	FIGEL' Ján	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/04/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0116 	Résumé
10/05/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
23/05/2005	Débat au Conseil		Résumé
14/11/2005	Débat au Conseil		Résumé
21/03/2006	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
23/03/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0076/2006	
04/04/2006	Débat en plénière		
05/04/2006	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0127/2006	Résumé
05/04/2006	Résultat du vote au parlement		
25/09/2006	Publication de la position du Conseil	09575/1/2006	Résumé
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
10/10/2006	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
11/10/2006	Dépôt de la recommandation de la commission, 2ème lecture	A6-0342/2006	
24/10/2006	Débat en plénière		
25/10/2006	Décision du Parlement, 2ème lecture	T6-0443/2006	Résumé
25/10/2006	Résultat du vote au parlement		
11/12/2006	Approbation de l'acte par le Conseil, 2ème lecture		
12/12/2006	Signature de l'acte final		
12/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		
27/12/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/0041(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)

Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Abrogation 2011/0436(APP) Modification 2008/0029(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 308 Traité CE (après Amsterdam) EC 151
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/6/40556

Portail de documentation




Parlement Européen






Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	AFCO	PE364.958	25/01/2006	
Avis de la commission	BUDG	PE367.755	03/02/2006	
Amendements déposés en commission		PE368.056	06/02/2006	
Avis de la commission	LIBE	PE368.031	06/03/2006	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0076/2006	23/03/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0127/2006	05/04/2006	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE378.709	21/09/2006	
Recommandation déposée de la commission, 2e lecture		A6-0342/2006	11/10/2006	
Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		T6-0443/2006	25/10/2006	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Déclaration du Conseil sur sa position	12217/2006	07/09/2006	
Position du Conseil	09575/1/2006 JO C 295 05.12.2006, p. 0069-0077 E	25/09/2006	Résumé
Projet d'acte final	03657/1/2006	12/12/2006	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2005)0116 	06/04/2005	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2005)0442 	06/04/2005	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)2095	11/05/2006	
Communication de la Commission sur la position du Conseil	COM(2006)0542 	26/09/2006	Résumé

Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture	COM(2006)0707 	15/11/2006	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)5316	23/11/2006	
Document de suivi	COM(2011)0083 	01/03/2011	Résumé
Document de suivi	COM(2015)0652 	16/12/2015	Résumé
Document de suivi	SWD(2015)0286 	16/12/2015	
Document de suivi	SWD(2015)0287 	16/12/2015	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1247/2005 JO C 028 03.02.2006, p. 0029-0034	26/10/2005	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2006/1904 JO L 378 27.12.2006, p. 0032	Résumé
--	------------------------

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 14/11/2005

Le Conseil a dégagé un **accord politique partiel** sur une décision établissant le Programme Culture 2007, qui vise à accorder une aide financière au secteur européen de la culture pour la période 2007-2013.

En ce qui concerne la seule question qui restait à régler, à savoir l'application de la procédure de comitologie à la sélection des projets, il a été décidé d'accepter un compromis de la présidence britannique selon lequel la procédure du comité de gestion serait appliquée à tous les projets pour lesquels l'aide communautaire totale proposée excéderait **200.000 EUR**.

Cet accord est "partiel", car il ne porte pas sur les aspects budgétaires, qui en ont été exclus dans l'attente des résultats des travaux sur le futur cadre financier communautaire (perspectives financières 2007-2013). Il s'ensuit que cette question devrait être inscrite une nouvelle fois à l'ordre du jour d'une future session du Conseil "Éducation, jeunesse et culture" afin de finaliser le budget et de convenir d'une répartition définitive.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 23/05/2005

La proposition de programme "Citoyens pour l'Europe" a fait l'objet d'un premier échange de vues au Conseil. La Présidence luxembourgeoise a suggéré que les questions suivantes soient abordées par les ministres :

- ce programme contribue-t-il à faire de la citoyenneté européenne une réalité ? encourage-t-il les citoyens à vivre pleinement et activement leur citoyenneté à l'échelle de l'Europe et à s'approprier cet espace européen, basé à la fois sur des valeurs communes et sur le respect de sa diversité ?
- quel regard faut-il porter sur la valeur ajoutée européenne du programme qui entend se concentrer sur des actions et des échanges à caractère transnational, et à encourager la mobilité des citoyens, mais aussi des idées, à travers l'Europe ?
- quel impact faut-il accorder à la participation des citoyens et des organisations de tous les États membres, notamment ceux dont l'intégration au sein de l'UE est encore récente?

Les délégations ont chaleureusement accueilli cette proposition de programme dans la mesure où elle vise à rapprocher les citoyens de la réalité européenne, à promouvoir leur participation active à la vie démocratique européenne et à intensifier la compréhension mutuelle entre les citoyens des différents États membres. La valeur ajoutée européenne de ce programme a également été reconnue. Les délégations ont aussi admis qu'il conviendrait de prêter une attention particulière aux nouveaux États membres.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 05/04/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Hannu **TAKKULA** (ADLE, FI) par 473 voix pour, 92 contre et 51 abstentions, le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond et approuve le programme pluriannuel "Citoyens pour l'Europe" qu'il rebaptise «**Europe pour les citoyens**» en vue de rapprocher les citoyens de l'Union et de favoriser la cohésion entre les européens après le faible taux de participation aux dernières élections européennes et les "non" référendaires à la Constitution.

Pour le Parlement, il s'agit de souligner l'importance de l'intégration européenne pour les citoyens de l'UE et de faire pleinement prendre conscience des avantages et des obligations découlant de l'appartenance à l'Union européenne.

Parmi les objectifs du programme, le Parlement ajoute l'objectif de renforcer la prise en compte des exigences liées à la citoyenneté européenne par les institutions nationales, régionales ou locales, élues, juridictionnelles ou d'assistance aux citoyens. Il souligne en outre que la promotion d'une citoyenneté active constitue un élément clé pour renforcer la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, et pour promouvoir l'intégration, la cohésion et le développement de la démocratie mais aussi le multilinguisme et la promotion de la diversité.

Dans ce même esprit, le Parlement souhaite que le programme soit ouvert aux ressortissants des pays tiers ayant un titre de séjour permanent.

Globalement, le Parlement renforce le programme en ajoutant aux 3 actions proposées par la Commission ("Des citoyens actifs pour l'Europe", "Une société civile active pour l'Europe" et "Tous ensemble pour l'Europe"), une quatrième action appelée "Une mémoire active européenne", comprenant des subventions pour des projets destinés à commémorer les victimes de la déportation et des exterminations massives nazies et staliniennes (et représentant 4% du budget du programme). Initialement, la Commission avait intégré la préservation des sites mémoriaux nazis dans le programme « Culture 2007 », mais le Parlement a supprimé ce volet du programme lors de la 1^{ère} lecture du projet en octobre 2005 (voir résumé du rapport **GRAÇA MOURA** : fiche de procédure, **COD/2004/0150**) afin de le déplacer au sein du programme dédié à la citoyenneté.

En plus de ces projets de commémoration, le Parlement demande que le programme couvre :

- le jumelage de villes ;
- le jumelage de clubs de sports (y compris de clubs de sports amateurs) ;
- des projets citoyens à caractère transnational et intersectoriel qui mettraient l'accent sur les rencontres de citoyens et favoriseraient la compréhension mutuelle ;
- un soutien structurel aux organismes de réflexion et aux organisations de la société civile au niveau européen, tels que l'"Association Jean Monnet", le "Centre européen Robert Schuman", ainsi qu'aux "Maisons de l'Europe" mais aussi aux fondations européennes actives dans ce domaine, comme le « Mouvement européen » (par un amendement commun PPE-DE, PSE et Verts/ALE adopté en Plénière le Parlement demande en outre le financement structurel de l'Institut für Europäische Politik » de Berlin ainsi qu'un soutien au Conseil européen sur les réfugiés et les exilés) ;
- des événements à haute visibilité organisés par ou avec la Commission et destinés à dynamiser tous les aspects de la vie publique, en particulier dans les nouveaux États membres.

Des actions sont également réclamées pour faire connaître le programme et assurer son rayonnement, dans le cadre de la stratégie de communication de l'Union européenne.

Le coût du programme pour la période de sept ans commençant le 1^{er} janvier 2007 s'élève selon la proposition de la Commission à 235 mios EUR. Le Parlement estime qu'il s'agit d'un minimum absolu et que la durée maximale de financement accordée en une fois, devrait être limitée à **3 ans** pour éviter que les organismes n'en deviennent dépendants. Par ailleurs, les dépenses administratives du programme devraient être proportionnelles aux tâches prévues dans le programme et soumises à l'autorité budgétaire.

Enfin, le Parlement modifie la répartition des montants à allouer à chaque action dans le cadre de l'enveloppe globale prévue et aménage les critères de sélection des projets afin de favoriser l'identité européenne des projets et de renforcer le volet « aide aux réseaux d'échanges » du programme. Des modifications sont également prévues en matière de comitologie et de transparence sur la mise en œuvre du programme.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 12/12/2006 - Acte final

OBJECTIF : établir un programme de promotion de la citoyenneté européenne pour la période 2007-2013.

ACTE LÉGISLATIF : Décision n° 1904/2006/CE du Parlement européen et du Conseil établissant, pour la période 2007-2013, le programme «L'Europe pour les citoyens» visant à promouvoir la citoyenneté européenne active.

CONTEXTE : Avec l'adoption du [nouveau cadre financier 2007-2013](#), une série de nouveaux programmes dans le domaine de la jeunesse, de la culture et de la citoyenneté européenne ont été adoptés, consolidant, réformant et améliorant les procédures d'accès et les modalités de mise en œuvre de ces politiques.

Le présent programme qui prend le relais du programme de participation civique 2004-2006 ([CNS/2003/0116](#)) et du programme d'action communautaire pour la promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture ([COD/2003/0115](#)), s'insère dans cette nouvelle architecture et consolide les actions existantes en un seul et même programme. « Europe pour les citoyens » sera également budgétairement complémentaire des nouveaux programmes dans le domaine de la citoyenneté et de la culture que sont :

- [Culture 2007 - 2013](#) ;
- [MEDIA 2007](#) et
- [Jeunesse en action](#).

CONTENU : Doté de **215 Mios EUR de 2007 à 2013**, le programme contribuera à réaliser les **grands objectifs suivants** : a) donner aux citoyens l'occasion d'interagir et de participer à la construction d'une Europe plus proche, démocratique et ouverte au monde ; b) développer la conscience d'une identité européenne, fondée sur des valeurs, une histoire et une culture communes ; c) renforcer auprès des citoyens le sentiment qu'ils sont parties prenantes à l'UE ; d) améliorer la tolérance et la compréhension mutuelle des citoyens européens en respectant et en promouvant la diversité culturelle et linguistique, tout en contribuant au dialogue interculturel.

Sur le plan opérationnel, ces objectifs seront complétés par des objectifs spécifiques qui seront mis en œuvre au travers des actions concrètes suivantes :

Actions éligibles : 4 types d'action sont prévues :

- **Action 1** : « **Des citoyens actifs pour l'Europe** » : ce 1^{er} objectif comportera 2 sous-actions ; à titre indicatif, au moins 45% du budget total du programme seront consacrés à cette action :

- **jumelage de villes** : cette mesure vise des activités qui encouragent des échanges directs entre citoyens européens par leur participation à des activités de jumelage de villes. Pour les années 2007, 2008 et 2009, un soutien structurel pourra en outre être accordé directement au Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), un organisme poursuivant un but d'intérêt général européen, actif dans le domaine des jumelages de villes ;
- **projets citoyens et mesures de soutien** : divers projets, à caractère transnational et intersectoriel, faisant directement intervenir les citoyens seront soutenus au titre de cette mesure. La priorité sera accordée aux projets visant à encourager la participation au niveau local.

- **Action 2** : « **Une société civile active en Europe** » : cet objectif comportera 3 sous-actions ; à titre indicatif, environ 31% du programme seront consacrés à cette action :

- **soutien structurel aux organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes** : cette mesure est destinée à renforcer la capacité institutionnelle des organismes qui sont représentatifs, apportent une véritable valeur ajoutée européenne, peuvent induire d'importants effets multiplicateurs et sont capables de coopérer avec d'autres bénéficiaires du programme. Le renforcement des réseaux transeuropéens constituera un élément important dans ce domaine. À noter que pour les années 2007, 2008 et 2009, un soutien structurel pourra être accordé à l'association «Groupement d'études et de recherches Notre Europe» et à l'«Institut für Europäische Politik» ;
- **soutien structurel aux organisations de la société civile au niveau européen** : il s'agit de soutenir l'existence d'organisations de la société civile capables d'agir et de coopérer au niveau européen dans un grand nombre de domaines d'intérêt général. Pour les années 2007, 2008 et 2009, un soutien structurel pourra en outre être accordé directement à la Plate-forme des ONG européennes du secteur social, au Mouvement européen et au Conseil européen sur les réfugiés et les exilés ;
- **soutien aux projets lancés par des organisations de la société civile de différents États membres** afin de renforcer la compréhension mutuelle des cultures et points de vue et à identifier les valeurs communes.

- **Action 3** : « **Tous ensemble pour l'Europe** » : cet objectif comporte 3 sous-actions ; à titre indicatif, environ 10% du budget total alloué au programme seront consacrés à cette action :

- **événements à haute visibilité** : seront soutenus des événements organisés par la Commission ou en coopération avec elle, de dimension et d'envergure importantes, ayant une résonance significative auprès des peuples d'Europe et contribuant à renforcer leur sentiment d'appartenance à une communauté d'histoire et de valeurs (tels que commémoration d'événements historiques, célébration de réalisations européennes, manifestations artistiques, actions de sensibilisation sur des thèmes spécifiques, conférences à l'échelle européenne, distributions de prix,...);
- **études, enquêtes et sondages** d'opinion pour mieux comprendre la citoyenneté au niveau européen;
- **instruments d'information et de diffusion** : cette mesure financera, au moyen d'un portail Internet et d'autres instruments, des informations détaillées sur les différentes activités du programme, sur d'autres actions européennes en rapport avec la citoyenneté et sur d'autres initiatives dans ce domaine. Pour les années 2007, 2008 et 2009, un soutien structurel pourra en outre être accordé à l'Association Jean Monnet, au Centre européen Robert Schuman et aux Maisons de l'Europe.

- **Action 4** : « **Une mémoire européenne active** » : à la demande du Parlement européen, une 4^{ème} action est prévue pour financer la protection des principaux **sites et archives ayant un lien avec les déportations et commémoration des victimes** du nazisme, du stalinisme et de l'holocauste. Environ 4% du budget du programme seront consacrés à cette action.

Pour chaque type d'action envisagée, la priorité peut être donnée à l'intégration équilibrée des citoyens et des organisations de la société civile de tous les États membres, dans le respect d'un juste équilibre entre les anciens et les nouveaux États membres (élargissement de 2004 et de 2007).

Les mesures communautaires pourront prendre la forme de subventions ou de contrats de marchés publics. Les subventions communautaires pourront prendre la forme de subventions de fonctionnement pour certaines associations éligibles (voir liste des associations citées précédemment), de subventions à l'action, de bourses et de prix (tel que décrit également à l'annexe de la décision).

Entités éligibles : le programme sera accessible aux autorités et organisations locales, organismes de recherche et de réflexion sur les politiques européennes, groupes de citoyens, associations, ONG, syndicats et autres entités classiquement associées à ce type d'actions. Il sera également ouvert à la participation de nombreux pays tiers (pays candidats, Balkans occidentaux, pays de l'AELE) ainsi qu'à des organisations internationales (ex. : Conseil de l'Europe).

Mise en œuvre : les modalités de mise en œuvre ont été simplifiées et rationalisées : allègement des modalités de soumission des demandes et simplification des formulaires ; procédure d'octroi plus transparente et amélioration de l'information des demandeurs ; forfaitisation de certaines interventions de faible importance ; possibilité de cofinancement en nature pour des subventions de faible montant, etc.

Cohérence et complémentarité : le programme sera mis en œuvre en cohérence et en complémentarité avec tous les programmes pertinents de l'Union dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture, la jeunesse, le sport, l'environnement, l'audiovisuel et les médias, les droits et libertés fondamentaux, l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie, la recherche scientifique, la société de l'information et l'action extérieure de l'Union (en particulier, politique européenne de voisinage).

Suivi et évaluation : d'autres dispositions spécifiques sont prévues en matière de suivi et de contrôle des actions envisagées. Des mesures classiques de lutte anti-fraude sont également prévues ainsi que des actions d'évaluation régulière du programme :

- rapport intermédiaire d'évaluation sur les résultats obtenus et sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de la mise en œuvre du programme pour le 31.12.2010,
- rapport sur la poursuite du programme pour 31.12.2011,
- rapport final pour le 31.12.2015.

Enfin, la décision prévoit une série de mesures transitoires pour le suivi des actions engagées avant le 31 décembre 2006 en application de la décision 2004/100/CE.

ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision entre en vigueur le 28 décembre 2006. Elle est applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 15/11/2006 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

Dans son avis portant sur les amendements adoptés en 2^{ème} lecture par le Parlement européen, la Commission indique qu'elle est en mesure d'accepter les 4 amendements adoptés par le Parlement. Ces amendements sont le résultat d'un compromis d'ensemble entre le Parlement européen et le Conseil en vue de la 2^{ème} lecture. Ils sont conformes aux objectifs de la proposition initiale de la Commission et à la communication de la Commission sur la position commune :

- le 1^{er} ajoute la promotion de la tolérance aux objectifs du programme ;
- le 2^{ème} est technique et vise à ramener de 20 à 1 le nombre de jours entre la publication de la décision et son entrée en vigueur, ce qui accélérera la mise en œuvre du programme ;
- les 3^{ème} et 4^{ème} amendements portent sur le pourcentage du budget alloué aux actions I et II : ils indiquent qu'au moins 45% du budget seront consacrés à l'action I et qu'environ 31% seront accordés à l'action II.

Parallèlement, la Commission rappelle la déclaration unilatérale qu'elle a faite au moment de l'adoption de la position commune : celle-ci porte sur l'enveloppe budgétaire et sur la nécessité d'exprimer le montant de cette enveloppe en **prix courants**. Ceci correspond à la pratique budgétaire habituelle et permet d'assurer en toute clarté le respect de la décision de l'autorité législative. Pour le programme en question, le montant à prix courants s'élève à **215 mios EUR**.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 25/10/2006 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la 2^{ème} lecture de Hannu **TAKKULA** (ALDE, FI), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission au fond et appuie la position commune du Conseil moyennant quelques amendements techniques sur la répartition des pourcentages budgétaires à octroyer par action :

- action 1 (« citoyens actifs pour l'Europe ») : **45%** du budget du programme – contre 47% pour le Conseil ;
- action 2 (« société civile active en Europe ») : **31%** - contre 29% pour le Conseil.

Le montant général du programme reste inchangé : 215 mios EUR à prix courant.

Enfin, le Parlement insiste pour que le programme favorise la tolérance et la compréhension mutuelle des citoyens européens.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 25/09/2006 - Position du Conseil

La position commune du Conseil conserve les principaux éléments de la proposition initiale de la Commission. Globalement, le Conseil, le Parlement européen et la Commission envisagent la proposition de manière similaire.

Le budget de **190 mios EUR** (prix 2004) a été approuvé par les trois institutions dans le cadre de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pour la période 2007-2013.

1) Nouveaux éléments contenus dans la position commune : le Conseil a repris dans sa position commune l'idée du Parlement européen d'ajouter une 4^{ème} et nouvelle action relative à la « **mémoire européenne active** » anciennement reprise dans le programme **CULTURE** (voir COD/2004/0150). Le Conseil a également réagi favorablement à la suggestion du Parlement d'ajouter 3 "organismes désignés" supplémentaires (portant leur nombre à 9 au total) pour recevoir des subventions au titre du programme. Toutefois, afin d'assurer un équilibre approprié, le statut spécial de ces 9 organismes disparaîtra progressivement au terme d'une période de 3 ans.

En ce qui concerne la ventilation indicative du budget, le Conseil a voulu mettre davantage l'accent sur l'importance relative de **l'Action 1** (jumelage de villes et projets citoyens) et a cherché à réduire les dépenses relatives à la gestion du programme.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du programme et de la procédure de comité, le Conseil a étendu l'application de la procédure de gestion à certains cas d'aide financière.

2) Sort des amendements du Parlement européen : dans sa position commune, le Conseil s'est efforcé de tenir compte des préoccupations et des priorités du Parlement européen. Toutefois, certains amendements n'ont pas été repris par le Conseil pour les raisons essentielles suivantes :

- redondance (ex. : légitimité des institutions) ;
- imprécision (octroi d'un soutien structurel aux "associations et aux réseaux", notion vague d'un point de vue juridique) ;
- trop grande spécificité (mise en évidence des événements organisés dans le cadre du jumelage de clubs de sport - une référence aux organisations sportives a néanmoins été ajoutée dans l'annexe).

Parallèlement, et conformément au compromis obtenu sur les perspectives financières, le Conseil a inscrit le montant budgétaire prévu à l'accord interinstitutionnel et a rejeté la ventilation du budget telle que prévue par le Parlement européen en 1^{ère} lecture. Le Conseil a préféré favoriser l'Action 1 en maintenant le pourcentage alloué à l'Action 2 à un niveau analogue à celui initialement proposé par la Commission.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 18/05/2006

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur un projet de décision établissant pour la période 2007-2013 le programme "Citoyens pour l'Europe" visant à promouvoir la citoyenneté européenne active.

En ce qui concerne la question en suspens qui doit être réglée par le Conseil (organismes désignés et période d'abandon progressif), il a été convenu d'ajouter l'Institut für Europäische Politik, le European Council on Refugees and Exiles et les Maisons de l'Europe à la liste et de fixer une période d'abandon progressif du financement de 3 ans).

La Lettonie, la Lituanie, la Pologne, le Portugal et le Royaume-Uni ont annoncé leur intention de s'abstenir lors de l'adoption de l'acte.

La Commission a fait une déclaration au procès-verbal du Conseil exprimant ses regrets à propos du champ d'application des procédures de comitologie.

Pour rappel, le programme a pour objectif de garantir la continuité du programme sur la participation civique, en cours et vise spécifiquement à :

- promouvoir la mobilité des citoyens de toute l'Europe en les rapprochant;
- favoriser l'action, les débats et la réflexion en matière de citoyenneté européenne ;
- rendre l'idée de l'Europe plus tangible pour ses citoyens ;
- encourager l'intégration équilibrée des citoyens et des organisations de la société civile de tous les États membres.

Le programme proposé comprend, entre autres, des actions comme le jumelage des municipalités, le soutien à la recherche et à la réflexion sur les politiques européennes, le soutien aux commémorations ou aux prix à l'échelle européenne.

À noter que le Parlement européen a rendu son avis en 1^{ère} lecture le 5 avril 2006. Le texte qui a fait l'objet de l'accord sera adopté en tant que position commune lors d'un prochain Conseil et sera transmis au Parlement européen pour 2^{ème} lecture.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 01/03/2011 - Document de suivi

Le présent rapport porte sur l'évaluation à mi-parcours du programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013. Il expose en particulier les principales observations et recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013, ainsi que les réactions de la Commission à ces recommandations et de nouvelles conclusions tirées à la suite de cette évaluation générale.

Pour rappel, le programme avait pour mission principale de promouvoir la citoyenneté européenne active via 4 objectifs majeurs :

- donner aux citoyens l'occasion d'interagir et de participer à la construction d'une Europe toujours plus proche, démocratique et ouverte au monde, unie dans sa diversité culturelle et s'enrichissant de cette diversité, développant ainsi la citoyenneté de l'Union européenne;
- développer la conscience d'une identité européenne, fondée sur des valeurs, une histoire et une culture communes;
- renforcer auprès des citoyens le sentiment qu'ils sont parties prenantes à l'Union européenne;
- améliorer la tolérance et la compréhension mutuelle des citoyens européens en respectant et en promouvant la diversité culturelle et linguistique, tout en contribuant au dialogue interculturel.

Principales conclusions : l'évaluation confirme l'importance du programme «L'Europe pour les citoyens» pour la promotion de la participation civique et le renforcement du sentiment d'appartenance, de la tolérance et de la compréhension mutuelle. Jusqu'ici, le programme a permis à **2,8 millions de citoyens européens** ainsi qu'à leurs organisations d'interagir et de participer au processus de construction européenne, d'exprimer leur opinion et d'alimenter le processus politique. Il a créé des liens entre des personnes et des communautés locales de différents pays. L'évaluation a également mis l'accent sur le potentiel de développement.

L'évaluation indique que les attentes vis-à-vis du programme sont élevées et que **le budget qui lui est consacré ne suffit pas** à y répondre. Afin d'atteindre d'éventuels promoteurs de projets et de renforcer encore l'incidence du programme, **le rééquilibrage de l'aide financière dans le cadre du budget actuel serait particulièrement indiqué.**

Si la décision devait être prise de maintenir le programme dans le prochain cadre financier pluriannuel, les enseignements tirés de l'évaluation à mi-parcours devraient alimenter la réflexion et les travaux préparatoires en amont du programme 2014-2020. L'évaluation indique en particulier que **l'incidence du programme sur les politiques devrait être renforcée.** Le prochain programme devrait donc entretenir des liens plus étroits avec les grands thèmes de l'action de l'Union. Il convient de veiller à sa cohérence dans l'optique d'une amélioration de la gouvernance européenne et d'exploiter les synergies avec d'autres programmes et politiques de l'Union.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 26/09/2006 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission estime que la position commune arrêtée le 18 septembre 2006 à l'unanimité est acceptable et recommande au Parlement européen de l'approuver.

Globalement, le texte du Conseil repose largement sur la proposition modifiée de la Commission, dans laquelle bon nombre des amendements du Parlement européen avaient été acceptés.

Les différences entre la proposition modifiée de la Commission et la position commune du Conseil concernent principalement les 3 questions suivantes :

1) organismes désignés : la Commission avait proposé la désignation, pour l'ensemble de la durée du programme, d'un total de 9 organismes. Ce faisant, elle avait intégré 3 organismes supplémentaires proposés par le Parlement européen. Toutefois, vu les difficultés rencontrées par le Conseil pour trouver un compromis à ce sujet, la Commission peut accepter la position du Conseil, à savoir l'abandon progressif du financement des 9 organismes désignés après une période de 3 ans ;

2) répartition du budget entre les actions : tant le Parlement européen que le Conseil avaient revu la proposition de manière à mettre l'accent sur des actions différentes du programme (le Conseil s'est concentré sur l'Action 1 « jumelages », tandis que le Parlement européen avait privilégié l'Action 2 « soutien aux organisations de la société civile au niveau européen »). Dans les grandes lignes, la Commission a maintenu sa position initiale dans sa proposition modifiée afin de garantir l'équilibre entre les différentes actions. Toutefois, pour faciliter un accord rapide, la Commission a accepté la solution de compromis proposée par le Conseil, à savoir :

- entre 40% et 47% du budget pour la 1^{ère} action,
- entre 29% et 38% pour la 2^{ème} action.

3) comitologie : la Commission a fait une déclaration dans laquelle elle a exprimé ses regrets quant à l'introduction d'une étape supplémentaire dans la procédure de comitologie qui aura des effets négatifs pour les bénéficiaires. En effet, cette approche allongerait de deux à trois mois le délai entre la soumission d'une proposition et la prise d'une décision sur ladite proposition. La Commission note aussi que le Parlement européen, dans l'avis qu'il a rendu en 1^{ère} lecture, n'était pas favorable à l'idée de soumettre chaque décision de sélection à une procédure de comité. Cependant, la Commission peut accepter le texte de la position commune afin d'éviter tout retard dans l'adoption du programme.

La Commission indique enfin que l'enveloppe financière du programme équivaut à **215 mios EUR à prix courant**.

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 06/04/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir un programme de promotion de la citoyenneté européenne pour la période 2007-2013.

ACTE PROPOSÉ : Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTEXTE : Dans ses orientations stratégiques pour la définition des perspectives financières 2007-2013 (INI/2004/2209), la Commission a mis l'accent sur la nécessité de mieux informer les citoyens sur les institutions européennes, sur la connaissance de leurs droits fondamentaux et sur leurs devoirs en tant qu'acteurs du processus d'intégration européenne. Elle proposait, en particulier, d'ériger le développement de la citoyenneté européenne au rang des priorités de l'action de l'Union.

Pour y parvenir, la Commission propose maintenant un programme destiné à créer les conditions d'un rapprochement entre les citoyens européens et à augmenter le sentiment d'une identité européenne dans un contexte de compréhension mutuelle, de solidarité et d'appartenance à un même espace commun.

CONTENU : Doté de 235 mios EUR de 2007 à 2013, le programme prendrait le relais du programme de participation civique 2004-2006 (CNS/2003/0116), tout en lui attribuant un plus grand degré de flexibilité afin de pouvoir évoluer, le cas échéant. Ses principaux objectifs seraient les suivants : donner aux citoyens l'occasion d'interagir et de participer à la construction d'une Europe toujours plus proche, unie dans sa diversité culturelle et s'enrichissant de cette diversité ; forger une identité européenne, fondée sur des valeurs, une histoire et une culture communes; améliorer la compréhension mutuelle des citoyens européens dans le contexte d'un dialogue interculturel. Sur le plan opérationnel, ces objectifs seraient réalisés à l'échelle transnationale par :

- § le rapprochement des individus des communautés locales de toute l'Europe, pour qu'ils partagent et échangent leurs expériences, leurs opinions et leurs valeurs : le programme favoriserait notamment la participation directe des citoyens au programme et au développement de la notion d'identité européenne;
- la promotion des échanges, des débats et de la réflexion en matière de citoyenneté européenne, grâce à la coopération des organisations de la société civile au niveau européen ;
 - la mise en valeur de l'idée de l'Europe auprès des citoyens, en promouvant et en célébrant les valeurs et les réalisations européennes, tout en préservant la mémoire de son passé : l'objectif serait de forger un sentiment d'adhésion à des idéaux européens communs;
 - la promotion de l'intégration équilibrée des citoyens et des organisations de la société civile de tous les États membres, en contribuant au dialogue interculturel, une attention particulière étant accordée aux activités faisant intervenir les États membres qui ont récemment adhéré à l'Union.

-**Actions éligibles** : dans ce contexte, le programme financerait 3 types d'action:

Action 1 : « Des citoyens actifs pour l'Europe » : ce premier objectif comporterait 2 sous-actions :

- le jumelage de villes : cette mesure contribuerait activement au renforcement de la connaissance et de la compréhension mutuelles entre les citoyens ;

- des projets citoyens et des mesures de soutien : divers projets, à caractère transnational et intersectoriel, faisant directement intervenir les citoyens, seraient soutenus au titre de cette mesure. Les mesures de soutien iraient aux échanges de meilleures pratiques ou d'expériences aux niveaux local et régional (y compris, au niveau des pouvoirs publics) ;

Action 2 : « Une société civile active en Europe » : cet objectif comporterait 3 sous-actions :

- soutien structurel aux organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes : cette mesure est destinée à renforcer la capacité institutionnelle des organismes qui sont représentatifs, apportent une véritable valeur ajoutée européenne, peuvent induire d'importants effets multiplicateurs et, enfin, sont capables de coopérer avec d'autres bénéficiaires du programme. Le renforcement des réseaux transeuropéens constituerait un élément important dans ce domaine ;

- soutien structurel aux organisations de la société civile au niveau européen : il s'agit de soutenir l'existence d'organisations de la société civile capables d'agir et de coopérer au niveau européen dans un grand nombre de domaines d'intérêt général (par ex. : valeurs et le patrimoine communs, bénévolat, questions sociales) ;

- soutien aux projets lancés par des organisations de la société civile de différents États membres afin de renforcer la compréhension mutuelle des cultures et points de vue et à identifier les valeurs communes.

Action 3 : « Tous ensemble pour l'Europe » : cet objectif comporterait 2 sous-actions :

- événements à haute visibilité : seraient soutenus des événements organisés par la Commission ou en coopération avec elle, de dimension et d'envergure importantes, ayant une résonance significative auprès des peuples d'Europe et contribuant à renforcer leur sentiment d'appartenance à une communauté d'histoire et des valeurs ;

- études, enquêtes et sondages d'opinion pour mieux comprendre la citoyenneté au niveau européen ;

- instruments d'information et de diffusion : cette mesure financerait, au moyen d'un portail Internet et d'autres instruments, des informations détaillées sur les différentes activités du programme, sur d'autres actions européennes en rapport avec la citoyenneté et sur d'autres initiatives dans ce domaine.

- **Entités éligibles** : le programme serait accessible aux organismes de recherche et de réflexion sur les politiques européennes, groupes de citoyens, associations, ONG, syndicats et autres entités classiquement associées à ce type d'actions. Il serait également ouvert à la participation de nombreux pays tiers (pays candidats, Balkans occidentaux, pays de l'AELE) ainsi qu'à des organisations internationales.

- **Mise en œuvre** : le programme serait géré de façon centralisée, soit directement soit indirectement (la Commission pourrait confier la gestion de certaines mesures à une agence exécutive). Si nécessaire, le programme pourrait également être en partie géré au niveau des États membres (gestion indirecte centralisée).

Les modalités de mise en œuvre seraient simplifiées et rationalisées : allègement des modalités de soumission des demandes et simplification des formulaires ; limitation de la quantité d'informations à transmettre pour obtenir une subvention ; procédure d'octroi plus transparente et amélioration de l'information des demandeurs ; forfaitisation de certaines interventions de faible importance ; possibilité de cofinancement en nature pour des subventions de faible montant. En principe, le programme favoriserait les partenariats pluriannuels.

- **Cohérence et complémentarité** : le programme devrait être mis en œuvre en cohérence et en complémentarité avec tous les programmes pertinents de l'Union dans les domaines de l'éducation, de la culture, des droits et libertés fondamentaux, la recherche, la politique extérieure, l'égalité hommes-femmes, etc.

D'autres dispositions spécifiques sont prévues en matière de suivi et de contrôle des actions envisagées. Des mesures classiques de lutte anti-fraude sont également prévues ainsi que des actions d'évaluation régulière du programme (rapport intérimaire à présenter par la Commission pour 31.12.2010, rapport sur la poursuite du programme pour 31.12.2011, rapport final pour le 31.12.2015).

Le programme devrait commencer ses activités le 1^{er} janvier 2007.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES :

Lignes budgétaires : 15.06 01... et 15.01 04...

Domaines d'activités : éducation/culture – dialogue avec les citoyens

Période d'application : 2007-2013

Ressources financières : de 2007-2013 : **235 mios EUR** de dépenses opérationnelles et de dépenses administratives + 14,105 mios EUR de dépenses non incluses dans le montant de référence (ressources humaines et coûts connexes) : soit, 249,105 mios EUR.

Détail des ressources : 207,47 mios EUR de dépenses opérationnelles nettes : dont :

-Objectif 1 : « Des citoyens actifs pour l'Europe » : 102,550 mios EUR (incluant les jumelages de ville et les projets citoyens/mesures de soutien) ;

-Objectif 2 : « Une société civile active en Europe » : 80,73 mios EUR (incluant le soutien aux organismes de recherche, aux organisations de la société civile et aux projets de la société civile) ;

-Objectif 3 : « Tous ensemble pour l'Europe » : 24,19 mios EUR (incluant les événements à haute visibilité, les études et la diffusion d'information).

Ressources humaines : le programme nécessitera différents types d'effectifs à affecter à la gestion opérationnelle des actions : de 2007 à 2013, la Commission estime que les besoins devraient varier entre 36 et 46 personnes (fonctionnaires, agents temporaires et autres personnels).

Citoyenneté européenne active: programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013

2005/0041(COD) - 16/12/2015 - Document de suivi

Conformément à la décision n° 1904/2006/CE et en s'appuyant sur les conclusions d'une évaluation externe a posteriori, le rapport présenté par la Commission donne un aperçu de la mise en œuvre, des résultats et de l'évaluation générale du programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013.

Pour rappel, le programme «L'Europe pour les citoyens» (PEPC) a été établi en décembre 2006 pour une durée de sept ans (du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2013). Ce programme était considéré comme une première étape vers une plus grande cohérence de la stratégie et de la politique dans le domaine de la participation civique. Il était conçu pour soutenir un vaste éventail d'activités et d'organisations promouvant la citoyenneté active par l'association des citoyens, des autorités locales et des organisations de la société civile au processus d'intégration européenne.

Activités essentielles et mise en œuvre du programme : le PEPC a apporté un soutien financier à un large éventail d'activités, qui étaient regroupées en quatre actions :

- **Action 1: Des citoyens actifs pour l'Europe** : des fonds ont été affectés à l'organisation de rencontres de citoyens au niveau des villes et de réseaux de villes jumelées, ainsi que de projets citoyens à caractère transnational et intersectoriel. Ces activités visaient toutes à renforcer la connaissance et la compréhension mutuelles entre les citoyens de municipalités et de cultures différentes.
- **Action 2: Une société civile active en Europe** : un soutien structurel a été accordé à des organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes (groupes de réflexion), à des organisations de la société civile et à des projets lancés par des organisations de la société civile.
- **Action 3: Tous ensemble pour l'Europe** : ont été soutenus : i) des événements à haute visibilité dans le but de sensibiliser les citoyens européens à l'histoire européenne ainsi qu'aux réalisations et aux valeurs de l'UE ; ii) des études pour favoriser une meilleure compréhension de la citoyenneté active au niveau européen ainsi que des informations fournies aux moyens de site internet ; iii) la mise en place progressive de 28 **Points de contact** «L'Europe pour les citoyens» dont 22 bénéficiaient de subventions de fonctionnement de la Commission européenne.
- **Action 4: Une mémoire européenne active** : des fonds ont été octroyés à des projets visant à commémorer les victimes d'exterminations à grande échelle et de déportations de masse ainsi qu'à préserver des sites du souvenir, des mémoriaux et des archives.

Budget: l'enveloppe financière réservée à la mise en œuvre du PEPC du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2013 était de **215.000.000 EUR** :

- 280.000 EUR ont été octroyés à des villes et à des municipalités dans le cadre des deux types de projets de jumelage,
- 14.203.000 EUR ont été consacrés à des projets destinés à entretenir la mémoire,
- 35.077.000 EUR à des projets de la société civile et des projets citoyens,
- 49.935.000 EUR ont servi au soutien structurel aux groupes de réflexion et aux organisations de la société civile européennes.

Évolution des demandes et participants : au cours de la période 2007-2013, près de 20.000 demandes de subvention ont été présentées. Le nombre de demandes a connu **une croissance constante**, de plus de 45%, entre 2007 et 2013. La majeure partie des demandes (près de deux tiers) portaient sur le **jumelage de villes**.

L'Allemagne est l'État membre qui a présenté le plus grand nombre de projets (2.791), suivie par la France (2.537), la Hongrie (2.434), l'Italie (2.265) et la Pologne (1.219). En 2007, ces cinq pays représentaient plus de 70% des projets introduits. En 2013, leur part s'élevait à 54%.

Au fil des ans, les projets présentés ont impliqué **de plus en plus de participants**. Dans l'ensemble, le nombre total de participants directs aux projets est passé de 700.000 en 2007 à 1.175.000 en 2013

Au cours de la période 2007-2013, le programme «L'Europe pour les citoyens» a compté environ **7 millions de participants directs**. Il a touché près de **25.000 villes** en Europe et permis de constituer 350 réseaux de villes autour de problématiques communes. Il a mobilisé 4.250 organisations de la société civile pour répondre aux préoccupations des citoyens. Plus de 500 organisations ont participé à des activités ciblant les citoyens destinées à entretenir la mémoire.

Conclusion : le rapport conclut que le programme «L'Europe pour les citoyens» 2007-2013 a suscité **un grand intérêt parmi les citoyens**, comme en témoigne l'augmentation constante du nombre de demandes. Les citoyens sont désireux de prendre part aux débats et de donner leur avis sur les politiques de l'UE qui ont une incidence sur leur vie quotidienne.

Bien que les incidences à long terme du PEPC soient difficiles à évaluer, **le programme a favorisé efficacement la participation civique et l'engagement démocratique** et il a touché un grand nombre de citoyens qui, sans cela, ne se seraient pas impliqués dans le projet européen. **Seul programme de l'UE à cibler directement les citoyens**, le PEPC a :

- contribué à faire mieux connaître les activités et les réalisations de l'UE, à renforcer le sentiment d'appartenance à l'UE et à promouvoir la compréhension mutuelle et la tolérance dans un contexte difficile ;
- constitué un important point d'entrée pour les citoyens ordinaires désireux de dialoguer et de nouer des contacts avec l'UE et une plateforme dynamique de coopération entre les organisations de la société civile et les autorités locales pour la mise au point d'activités liées à la citoyenneté ;

- contribué à promouvoir les valeurs fondamentales sur lesquelles nos sociétés européennes sont fondées, comme la paix, la tolérance, la compréhension mutuelle et la solidarité.

Au cours des trois dernières années du programme, le fait que **les projets étaient de meilleure qualité, de plus grande ampleur** et plus étroitement liés aux principaux thèmes touchant à la citoyenneté et à la participation civique et que de nombreuses personnes y participaient pour la première fois a considérablement augmenté les incidences du PEPC.

Dans le futur, et compte tenu des exigences budgétaires, **le programme continuera à être développé** de manière à maximiser ses incidences et à utiliser ses fonds de manière stratégique, en se concentrant sur des activités ciblant directement les citoyens.